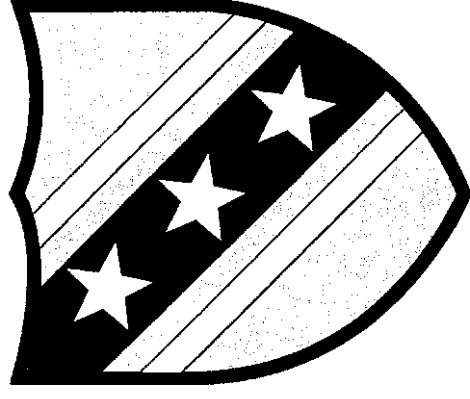


**Déchetterie communale de
BILLENS - HENNENS**

Guide pour le tri des déchets



A CONSERVER

**Heures d'ouverture:
mercredi: de 18 h. à 20 h.
samedi: de 9 h. à 12 h.**

Objectifs de la déchetterie

Selon la législation en vigueur, les communes et les entreprises sont tenues de trier les déchets, selon le genre et les possibilités de recyclage des différents matériaux.

DIMINUER LE VOLUME des déchets et améliorer le triage afin de les éliminer dans le respect de l'environnement.

Diminuer **LES CHARGES FINANCIÈRES** relatives à ces déchets dont l'évacuation en vrac est très coûteuse.

Mieux informer la population afin de **CHANGER CERTAINES MAUVAISES HABITUDES**, car trier et recycler les déchets c'est bien, mais moins en produire c'est encore mieux.

ENCOURAGER les citoyens à utiliser pleinement et correctement la déchetterie.

Que faut-il entreposer à la déchetterie?

Déchets ménagers

Seront récoltés dans les sacs officiels AIR-PRO.

Attention!

Les places de dépôts du village sont supprimées.

Les verres

Couleurs mélangées, sans capsules,
sans bouchons.



Sont interdits dans la benne de verre:
La porcelaine, la céramique,
les ampoules électriques,
les verres de fenêtres,
les miroirs.



Fer blanc et aluminium

Boîtes de conserves:

- enlever le papier
- écraser la boîte



Flacons plastiques



PET



Attention!

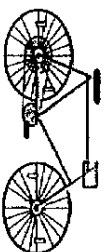
Ne pas confondre le plastique et le PET.
Ce dernier doit être récolté séparément soit en le ramenant
dans les commerces, soit dans le container prévu.

Il doit être marqué de ce sigle.



La ferraille

Cuisinières, machines à laver, vélos, jantes, etc.

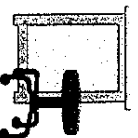


La benne sera à disposition les mois de mars, juin, septembre et décembre.

Objets encombrants

Mobilier usagé, matelas, skis, divers.

La benne sera à disposition les mois de février, mai, août et novembre.



Pneus et batteries

Une taxe sera perçue:

Fr. 10.- par batterie,

Fr. 15.- par pneu de voiture avec jante,

Fr. 7.- par pneu de voiture sans jante,

Fr. 40.- par pneu de plus de 120 mm. de diamètre et 40 cm. de large,

Fr. 3.- par chambre à air.

4

Frigos et congélateurs

La vignette d'élimination est obligatoire.

Sans vignette, la taxe est de Fr. 70.-.



Télévisions, radios, matériel informatique

De préférence, les remettre aux vendeurs, sinon taxe:

Ordinateurs + imprimante Fr. 40.-

Ordinateur + écran Fr. 40.-

Appareil TV Fr. 50.-



Appareils électroménagers

Cuisinières, fours, machines à laver, chauffe-eau Fr. 50.-.
Tubes fluorescents Fr. 3.- pièce.

Les habits

Le container est mis à disposition par la Croix-Rouge fribourgeoise. Veuillez stocker vos vêtements propres et en bon état dans un sac. Introduire celui-ci dans le container.



5

Déchets inertes

- Briques
- Carrelage
- Béton
- Terre
- Gravats



Seuls, des petits volumes seront acceptés.

Bois:

Seuls les volumes inférieur à 1 m³ sont acceptés.

Tous déchets provenant de démolition ou autre seront acheminés directement à la décharge contrôlée pour matériaux inertes (DCMI).

Les entreprises doivent impérativement gérer leurs déchets inertes.



Elles seront interdites à la déchetterie.

6

Papiers et cartons

- faites des paquets avec vos journaux et vos revues,
- pliez vos cartons,
- dans tous les cas, diminuer le volume.

Attention!

Pas de plastique ni feuilles d'aluminium.



Huiles usées

- Huiles minérales
- Huile de votre moteur
- Huiles végétales
- Huiles du ménage

7

Les gazons, les matières compostables

Objets non récupérés
par la commune

Une benne est à disposition à la déchetterie.

Déchets de ménage:

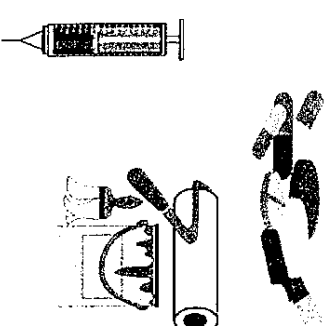
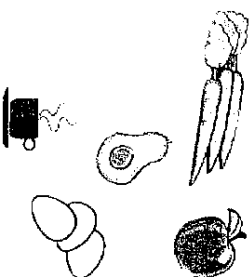
Fruits, légumes, épluchures, fleurs.

Attention!

Pas de déchets cuits!

Pas de viande!

Pas de champignons!



Déchets de jardin:

Gazon, feuilles, fleurs
ou plantes.



Broyage des branches:

Les branches seront prises en petite quantité et broyées sur place.

- Déchets carnés, cadavres d'animaux
- Médicaments
- Restes de peinture
- Restes de solvants
- Autres matières toxiques

Recommandation

Pour toutes les personnes qui en ont la possibilité, nous recommandons la création de leur propre compostage.

